

JK/AC.-

10000-2240, le 20 Février 1960

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET du PREMIER MINISTRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
& DU PAYSANAT

ANNEE 1960/N° 31 /EAM/MAF/AGRO

SOMMAIRE :

LE PREMIER MINISTRE,

Nomination.-

22 février 1960
313

VU la constitution du 15 Février 1959,
VU la décision N° 119/MAF-AGRO du 30 Avril 1959 portant no-
mination de M. BLANCHET en qualité de Directeur par intérim de la Sta-
tion Agricole de Niaouli;
VU la décision N° 202/PCM/MAF/AGRO du 31 Décembre 1959 accor-
dant un congé administratif de 7 mois à Monsieur BLANCHET;
VU les nécessités de Service;
Sur le rapport du MINISTRE de l'Agriculture et du Paysannat

DECRETE :

ARTICLE 1°.- M. SAYI ISAAC, Ingénieur contractuel d'Agriculture en
Service à la Station Agricole de Niaouli est nommé Adjoint au Direc-
teur de la dite Station à compter du 2 JUIN 1959-

ARTICLE 2°.- M. SAYI ISAAC, est nommé Directeur par intérim de la Sta-
tion Agricole de Niaouli pendant la durée du congé administratif de
M. BLANCHET Joseph, Ingénieur de 2° classe 1° échelon de l'Agriculture
Outre-Mer -

ARTICLE 3°.- La solde et les allocations accessoires concernant l'in-
téressé, restent imputables au Budget National Chapitre 304-03 - Art. I

ARTICLE 4°.- Le présent décret sera enregistré et communiqué partout
où besoin sera ./.-

Par le Premier MINISTRE
Le Ministre de l'Agriculture et
du paysannat,

Pr le PREMIER MINISTRE absent
le MINISTRE de l'Intérieur chargé
de l'intérim

AROUNA MAMA.-

VU :

Le MINISTRE des Finances

AMBIATIONS :

S. DASSI

J.O.R.D.....	I	C.D.....	1
P.G.M.....	3	SERVICE AGRICULTURE	3
MJLF/DP.....	3	CERCLE ALLADA.....	2
MAF.....	3	STATION NIAOULI.....	2
S.C.G.M.....	3	INFORMATION.....	I
M.F./BF.....	5	RADIO-DIFFUSION.....	I
TRESOR.....	1	INTERESSE.....	I

AF